



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

31 juillet 2025

Nouvel appel à projets FEADER :

18 000 € de subventions en faveur de mesures agroenvironnementales et climatiques

L'appel à projets « Mesure agroenvironnementale et climatique forfaitaire – MAEC – Transition des pratiques » est **ouvert du 30 juillet au 29 octobre 2025**. Il s'adresse aux agriculteurs qui s'engagent dans la transition de leur exploitation vers des systèmes plus durables.

La subvention forfaitaire de 18 000 € permettra de financer les surcoûts et les manques à gagner liés aux projets de transition. L'engagement, pour une durée de cinq ans, porte sur l'un de ces trois volets :

- **Volet « Stratégie phytosanitaire »** : réduction de 30 % de l'indice de fréquence de traitement herbicides et hors herbicides attendue à l'échelle de l'exploitation ;
- **Volet « Bilan carbone de l'exploitation »** : réduction de 15 % du bilan carbone attendue à l'échelle de l'exploitation ;
- **Volet « Amélioration de l'autonomie protéique en élevage »** : atteinte des valeurs cibles sur au moins deux des quatre blocs techniques mobilisables à choisir par l'exploitant, détaillés dans l'appel à projets.

L'exploitant choisit le volet dans lequel il souhaite s'engager ; le versement de la subvention est conditionné à l'atteinte des objectifs attendus et aux moyens mis en œuvre pour y parvenir.



Cofinancé par
l'Union européenne

Pour connaître les modalités liées à cette mesure, connectez-vous sur www.europe-bfc.eu

Puis sur <https://www.europe-bfc.eu/nos-aides/mesure-agroenvironnementale-et-climatique-forfaitaire-transition-des-pratiques>

ou contacter le service instructeur : feader.maec-transition@bourgognefranchecomte.fr



Région Bourgogne-Franche-Comté

Contact presse :

Marie Souverbie - mari.e.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - 06 74 97 43 18

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - 06 08 37 99 02

europe-bfc.eu



Cofinancé par
l'Union européenne